



RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

PROCÉDURE ADAPTÉE OUVERTE

Fourniture et installation d'un terrain multisport

Date limite de remise des CANDIDATURES :

Vendredi 24 janvier 2024 à 12h00

Commune de Revel
74 place de la mairie
38420 REVEL
T : 04 76 89 82 09
mairie@revel-belledonne.com

SOMMAIRE

1. Objet et étendue de la consultation	3
1.1 Contexte.....	3
1.2 Objet de la consultation	4
2. CONDITIONS de la consultation	4
2.1 Mode de passation	4
2.2 Type et forme de contrat	4
2.3 Nature de l'attributaire	4
2.4 Options	5
2.5 Variantes à l'initiative des candidats	5
2.6 Calendrier prévisionnel de l'opération.....	5
2.7 Décomposition de la consultation	5
2.8 Nomenclature.....	5
2.9 Modification des détails au dossier de consultation.....	6
2.10 Délais de validité des offres	6
3. Conditions relatives au contrat	6
3.1 Modalités essentielles de financement et de paiement	6
4. Contenu du DCE	6
5. PRESENTATION DES OFFRES	7
5.1 Contenu de l'offre	7
5.2 Critère de sélection des offres.....	7
5.3 Visite sur site	7
6. Conditions d'envoi ou de remise des plis	8
7. Renseignements complémentaires	8
7.1 Adresses supplémentaires et points de contact	8
7.2 Procédures de recours.....	8
7.3 Clauses complémentaires	8

1. OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION

1.1 Contexte

La demande concerne la commune de Revel (38), située dans le massif de Belledonne à proximité de Grenoble.



Plan de situation de Revel (38)

La commune de Revel, située en moyenne montagne, souhaite installer un terrain multisport adapté aux attentes de la population, mais aussi de différents groupes d'utilisateurs spécifiques : écoles, service périscolaire, centre de loisirs, associations.

Cet espace se situera sur l'emplacement de l'actuel terrain de tennis (environ 25 x 44 m), devenu obsolète, et dans son périmètre rapproché.



Photo aérienne de l'Espace Guimet

Situé en cœur de village, sur un emplacement doté d'une qualité paysagère importante, le projet devra porter une attention particulière à son insertion dans l'environnement immédiat. En particulier, le mobilier urbain (bancs, poubelles, panneau d'information) devra être en cohérence avec l'existant.

Lieu d'exécution : Espace Guimet, 38420 REVEL

1.2 Objet de la consultation

La présente consultation concerne la **fourniture et l'installation d'un terrain multisport à Revel (38)**.

Les travaux comprennent :

- La préparation du terrain :
Reprise de sols sur l'emplacement d'un ancien terrain de tennis et de son périmètre immédiat.
- L'installation (fourniture et pose) sur cette plateforme d'équipements définis comme suit :
 - **Un terrain multisport** avec cages de hand et paniers de basket, et pare-ballon autour des pignons. Barrière basse avec plusieurs points d'entrée autour du terrain (pas de grillage). Le terrain devra comprendre le marquage au sol pour basket, hand et volley.
 - **Deux terrains de pétanque**, divisibles en quatre parties. L'un des deux terrains pourra se situer au niveau de l'existant, accolé à l'ancien mur d'escalade, en dehors du terrain.
 - **Une piste de vélo** avec marquages au sol dédiés particulièrement à l'apprentissage pour les jeunes enfants.
 - **Une piste d'athlétisme** autour du city stade avec deux couloirs.
 - **Des agrès de musculation** : comprenant 1 ensemble de barres de traction, 2 barres parallèles, 1 table d'abdominaux.
 - Un marquage au sol pour **une marelle**.
 - **Bac à sable fermé** : l'installation d'un bac à sable devra être proposé et ce dans un espace où le sable jeté par les enfants ne viendrait pas sur le revêtement neuf de l'espace.
 - **Mobilier urbain** : 4 bancs, 2 poubelles, 1 table de pique-nique.
 - **Un panneau d'information étanche** (permettant l'affichage d'un planning et d'un règlement intérieur).
- Une piste de **pump-track** :
Il est demandé d'intégrer une piste de pump-track en dehors de la zone de l'ancien tennis. Voir chapitre 2.4 Options (page 5)

2. CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2.1 Mode de passation

La procédure de passation utilisée est la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions définies aux articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la commande publique.

2.2 Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

2.3 Nature de l'attributaire

Le marché sera conclu avec une seule entreprise ou un groupement d'entreprises. Aucune forme de groupement n'est imposée.

En cas de groupement, l'un des opérateurs économiques membre du groupement, désigné comme mandataire, représente l'ensemble des membres vis-à-vis de l'acheteur et coordonne les prestations des membres du groupement.

2.4 Options

Il est demandé de proposer le chiffrage d'un **pump-track** en option, qui sera situé à une centaine de mètres du site du terrain multisport (voir photo aérienne en page 3).

La piste, de type enrobé, sera créée à l'emplacement de la piste naturelle existante. Elle devra être de difficulté modérée afin que les jeunes puissent l'utiliser.

Le pump-track n'a donc pas à être intégré visuellement ou esthétiquement dans l'ensemble terrain multisport.

Il est également demandé de proposer la réfection du grillage existant, avec ménagement d'une entrée véhicules et d'une porte de sortie au fond du terrain.

D'une manière générale, les options sont autorisées, tant qu'une réponse à l'offre de base et l'option de pump-track est respectée.

Elles pourront concerner en particulier une offre complémentaire d'agrès et de marquages de jeux pour enfants.

Une option peut également être proposée pour une table de ping pong à pieds ou teqball.

2.5 Variantes à l'initiative des candidats

Les candidats doivent présenter une offre entièrement conforme au cahier des charges défini à l'article 1.2 du présent règlement de consultation. Cette offre correspond à la solution de base.

Ils peuvent également présenter, en plus de la solution de base, une offre comportant des variantes, respectant les exigences suivantes :

- Les variantes ne devront pas amoindrir les performances techniques de l'ouvrage,
- Les variantes pourront porter sur des propositions techniques en faveur du développement durable ou sur des garanties et performances supérieures à celles prévues au cahier des charges.

2.6 Calendrier prévisionnel de l'opération

- Publication de la consultation : 10 décembre 2024
- Visite de site obligatoire : 9 janvier à 15h
- Date limite de remise des offres : 24 janvier 2025 à 12h00
- Analyse des candidatures : semaine 5(2025)
- CAO semaine 6 (2025)
- Attribution du marché : semaine 7 (2025)
- Début des prestations : mai 2025

L'entreprise doit remettre une proposition de calendrier cohérente avec le planning prévisionnel attendu lors de la remise de son offre.

2.7 Décomposition de la consultation

Il n'est pas prévu de décomposition ni en tranches, ni en lots.

2.8 Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
45212220-4	Travaux de construction d'installations sportives polyvalentes
45212200-8	Travaux de construction d'installations sportives
45236100-1	Travaux de nivelage pour équipements sportifs divers
45223100-7	Assemblage de structures en métal

45223110-0	Installation de structures en métal
44212320-8	Structures diverses

2.9 Modification des détails au dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Celles-ci doivent être communiquées au plus tard 6 jours avant la date de remise des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

2.10 Délais de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 90 jours ; il court à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

3. CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT

3.1 Modalités essentielles de financement et de paiement

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes : ressources propres de la Commune de Revel et potentielles subventions d'autres organismes publics à l'étude.

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

4. CONTENU DU DCE

Le Dossier de Consultation des Entreprises comprend :

- Le présent règlement de consultation faisant office de cahier des charges.
- L'acte d'engagement

5. PRESENTATION DES OFFRES

5.1 Contenu de l'offre

L'offre des candidats doit contenir les pièces suivantes :

- Description détaillée du terrain multisport permettant d'identifier les qualités techniques (robustesse, entretien, garanties) des matériaux utilisés (fiches produits)
- Plans permettant de juger de l'insertion paysagère dans l'environnement immédiat
- Présentation de références similaires dans d'autres collectivités
- Une offre financière détaillée
- un planning prévisionnel de réalisation de la prestation
- L'acte d'engagement signé

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

5.2 Critère de sélection des offres

La liste des candidats sélectionnés pour la suite de la procédure sera arrêtée par le pouvoir adjudicateur après examen des candidatures sur la base des critères de sélection suivants :

Critères	Pondération
1 - Prix des prestations	40%
2 - Valeur technique de l'offre Les éléments ci-dessous sont analysés dans l'objectif de la bonne réalisation de l'ensemble des prestations du marché : travaux de terrassement et fourniture et pose des équipements. <ul style="list-style-type: none">• Qualité et durabilité des équipements et matériaux, fiches produits - 20 points<ul style="list-style-type: none">- Robustesse, facilité d'entretien, niveau des garanties de l'équipement- Qualité et adaptation des travaux de sol et de terrassement pour recevoir la structure- Configuration de la structure : accès, modularités• Configuration et insertion paysagère de la structure - 20 points<ul style="list-style-type: none">- Accès, modularités- Insertion esthétique dans l'environnement immédiat• Organisation du chantier - 10 points<ul style="list-style-type: none">- Qualité du planning et adaptation au planning de la collectivité- Mesures de sécurité pour mise en place sur site ouvert au public• Performances en matière de protection de l'environnement - 10 points<ul style="list-style-type: none">- Qualité et performances environnementales des produits utilisés (enrobés, peintures) : recyclabilité, cycle de production	60%

Suite à l'ouverture des plis, le maître d'ouvrage se réserve la possibilité de négocier avec les entreprises présentant les offres les plus intéressantes.

5.3 Visite sur site

Une **visite sur site est obligatoire le jeudi 9 janvier à 15h**, afin de bien appréhender les enjeux et les contraintes du site.

La personne à contacter en mairie de Revel est M. MASTROPIETRO au 06 51 96 39 02.

6. CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS

La transmission des documents par voie électronique est effectuée de préférence sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://www.marches-securises.fr>
Le pli doit contenir les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Une transmission par mail est autorisée sur l'adresse : mairie@revel-belledonne.com

7. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

7.1 Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent de préférence leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://www.marches-securises.fr>

Les demandes peuvent également se faire par mail : mairie@revel-belledonne.com

Il sera alors répondu à tous les candidats ayant déposé une offre.

Cette demande doit intervenir au plus tard 7 jours avant la date limite de remise des plis.

Contact administratif : Mme POULAIN 04 76 89 82 09

Contact technique : M. MASTROPIETRO 06 51 96 39 02

7.2 Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal administratif de Grenoble
2 Place de Verdun
38022 GRENOBLE

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat). Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

7.3 Clauses complémentaires

Le dossier de consultation est disponible gratuitement à l'adresse électronique suivante : <https://www.marches-securises.fr> ou sur le site de la commune de Revel : <https://www.revel-belledonne.com/march%C3%A9s-publics>

L'attention des candidats est attirée sur le fait que les documents de la consultation publiés par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice sur son profil d'acheteur doivent être d'accès libre, direct et complet. Ainsi, les opérateurs économiques peuvent indiquer le nom de la personne physique chargée du téléchargement, ainsi qu'une adresse électronique, afin que puissent lui être communiquées les modifications et les précisions apportées aux documents de la consultation.

De ce fait, le candidat ne s'étant pas identifié ne pourra donc contester la non-communication des pièces complémentaires.